



S.I.R.D.

135, rue de l'Industrie
38170 SEYSSINET-PARISSET

tél : 04.76.21.85.26

fax : 04.76.49.03.79

N/Réf : DELCOM **12-08**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Comité syndical
du 13 février 2008**

Le treize février deux mille huit, à dix huit heures, le Comité du SIVOM, dûment convoqué s'est réuni au complexe sportif Aristide Bergès de Seyssinet-Pariset, sous la présidence de Monsieur Marcel REPELLIN, Maire de Seyssinet-Pariset

Date de convocation : 4 février 2007

Présents : Michel BAFFERT, Yannick BOULARD, Martine BROUZET, René CARREL, Jacqueline CHAPUIS, Guy EYBERT-GUILLON, Marie-Christine GUGLIELMI, Guy JULLIEN, Amédée MATRAIRE, Patrick MOLINARO, Monique RAMUS, Marcel REPELLIN

Absents excusés : Mmes CARRIER, SUCHEL, MM COIGNÉ, MERLE, ROUX

Président de séance : Marcel REPELLIN

Secrétaire de Séance : Martine BROUZET

Rappel du quorum : 10

OBJET : PREVENTION - DELINQUANCE -

Validation de la convention d'Honoraire avec le centre Hauquelin

Rapporteur : Marcel REPELLIN

Le Président expose :

Dans le cadre de la fiche action N°1 du plan d'action du CISPD : prévention des conduites addictives, le groupe de veille des communes de Noyarey et Veurey-Voroize a acté la mise en œuvre de conférences sur le soutien à la parentalité et la prévention des conduites addictives.

Les conférences seront animées par l'éducateur de la Protection judiciaire de la jeunesse intervenant sur ces deux communes et par le centre Hauquelin de Grenoble.

4 conférences sont programmées de février à Avril. : 2 sur Noyarey et 2 sur Veurey-Voroize

La Protection judiciaire de la jeunesse prend en charge sur ses fonds propres le coût de 3 conférences.

En revanche une participation de 140 € est demandée par le centre Hauquelin pour l'organisation de la conférence sur Noyarey .

En conséquence, il est demandé au comité syndical de valider le coût de la conférence et de verser au centre Hauquelin la somme de 140 €.

Le comité syndical, après délibération

☞ **VALIDE** le coût de la conférence et le paiement au centre Hauquelin de la somme de 140 €.

CONCLUSIONS ADOPTEES A L'UNANIMITE

Ainsi fait, les jours, mois et an susdits
Conforme au registre

Fait à Seyssinet-Pariset, le 14 février 2008

Le Président,

Marcel REPELLIN